

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 FEVRIER 2008 A 17H00

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt, régulièrement convoqué le 7 février 2008, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Paul DASTILLUNG, Président

Etaient présents : MM. G. BOUTRON, R. MAREK, WOZNIAK J.L., J. ZANN, J. BATON, A. BOHL, F. BOUTRON, FREY R., A. GAMBS, T.J. HERSTOWSKI, HOFFMANN R., J. JACQUEMIN, R. JAGER, G. KOENIG, KRZYSANSKI P., J.P. LONGONI, E. MAIWURM, P. MORITZ, R. SIKORSKI, WOLF J.F.

Etait excusé : M. BOUTTER Guido

Secrétaire de séance : M. WOZNIAK Jean Luc

Le procès verbal de la séance du 20 décembre 2007 a été adopté.

M. KRZYSANSKI formule deux observations :

- A la page 800 du procès verbal de la séance du 20 décembre 2007, il ne souhaitait pas un rapprochement de la CCW avec la commune de Saint-Avold pour le développement d'une stratégie commerciale. Il indique que la CCW devra renforcer son soutien au commerce local pour faire face à la concurrence du nouveau Cora de Saint-Avold.

- Il demande une nouvelle rédaction de son intervention au paragraphe II - 1, page 804 comme suit :

« M. KRZYSANSKI souhaite que soit intégré un espace consacré à l'Union Européenne. Il demande si une réflexion a déjà été menée sur les techniques de protection contre le vol. »

Liste des affaires soumises au Conseil :

I - AFFAIRES FINANCIERES

- 1°) Budget primitif 2008
 - a) Budget général
 - b) Service assainissement
- 2°) Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- 3°) Dotation de compensation 2008
- 4°) Fixation du montant de la participation 2008 du Budget Général au service assainissement pour l'assainissement pluvial
- 5°) Fixation du tarif de la redevance d'assainissement
- 6°) Marché de fournitures de produits d'entretien pour les bâtiments de la Communauté de Communes du Warndt
- 7°) Imputation budgétaire et comptable de biens meubles de faible valeur en section d'investissement
- 8°) Subventions d'équipement aux communes membres de la CCW

II - MARCHES - TRAVAUX

- 1°) Attribution d'une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé - communication

III - STADE NAUTIQUE

- 1°) Attribution d'une indemnité au régisseur de recettes

IV - PERSONNEL

1°) Création - suppression de poste

V - ORDURES MENAGERES

1) Convention d'utilisation de la déchetterie intercommunale par la commune de Porcelette.

VI - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOIS

1°) Cotisation 2008 à la Communauté Interactive de l'Est (CNIE)

VII - DIVERS ET COMMUNICATION

I - AFFAIRES FINANCIERES

1°) Budget primitif 2008

a) Budget général

Dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 849 020 €.

57160 Code INSEE	Budget Primitif 2008 C.C.W	BP	2008
---------------------	----------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2007 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	2 301 790,00	0,00	2 136 163,00	2 136 163,00	2 136 163,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 094 393,00	0,00	2 008 035,00	2 008 035,00	2 008 035,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 216 880,00	0,00	988 500,00	988 500,00	988 500,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	5 613 063,00	0,00	5 132 698,00	5 132 698,00	5 132 698,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	94 967,00		52 293,00	52 293,00	52 293,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 721 630,00	0,00	6 188 391,00	6 188 391,00	6 188 391,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 454 394,97		390 196,00	390 196,00	390 196,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	259 500,45		272 434,00	272 434,00	272 434,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 734 205,42		662 629,00	662 629,00	662 629,00
	TOTAL	7 455 733,42	0,00	5 849 020,00	5 849 020,00	5 849 020,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 849 020,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2007 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	269 355,00	0,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00
73	Impôts et taxes	3 359 000,00	0,00	3 394 000,00	3 394 000,00	3 394 000,00
74	Dotations, subventions et participations	2 065 955,00	0,00	2 088 148,00	2 088 148,00	2 088 148,00
75	Autres produits de gestion courante	872,00	0,00	872,00	872,00	872,00
013	Atténuations de charges	6 400,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
	Total des recettes de gestion courante	5 701 482,00	0,00	5 814 020,00	5 814 020,00	5 814 020,00
76	Produits financiers	75 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 778 482,00	0,00	6 849 020,00	6 849 020,00	6 849 020,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	5 776 482,00	0,00	5 849 020,00	5 849 020,00	5 849 020,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 849 020,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	662 629,00
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

La section d'investissement du BP 2008 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 041 020 €.

57160 Code INSEE	Budget Primitif 2008 C.C.W	BP	2008
---------------------	----------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2007 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 577,85	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement aux organismes publics	165 088,50	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	141 550,07	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 631 621,33	0,00	891 020,00	891 020,00	891 020,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 946 837,75	0,00	1 041 020,00	1 041 020,00	1 041 020,00
11	Subventions		0,00	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rall. à des particip.		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)	5 308,45		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	5 308,45	0,00	0,00	0,00	0,00
45X-1	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 962 146,20	0,00	1 041 020,00	1 041 020,00	1 041 020,00
040	Opérations d'ordre entre sections (6)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 952 146,20	0,00	1 041 020,00	1 041 020,00	1 041 020,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 041 020,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2007 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	682 892,00	0,00	223 500,00	223 500,00	223 500,00
16	Emprunts et dettes assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement aux organismes publics		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	682 892,00	0,00	223 500,00	223 500,00	223 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	50 000,00	0,00	154 891,00	154 891,00	154 891,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rall. à des particip.		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	50 000,00	0,00	154 891,00	154 891,00	154 891,00
45X-2	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	732 892,00	0,00	378 391,00	378 391,00	378 391,00
021	Virement de la section de fonctionnement (6)	1 404 394,97		300 195,00	300 195,00	300 195,00
040	Opérations d'ordre entre sections (6)	269 808,46		272 434,00	272 434,00	272 434,00
041	Opérations patrimoniales (6)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 734 203,42		662 629,00	662 629,00	662 629,00
	TOTAL	2 467 095,42	0,00	1 041 020,00	1 041 020,00	1 041 020,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 041 020,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	662 629,00
---	-------------------

b) Service assainissement

Le conseil communautaire a voté 1 163 560 € de dépenses et recettes de fonctionnement.

57160 Code INSEE	CCW Budget Primitif 2008	BP	2008
---------------------	-----------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2007 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	471 364,00	0,00	355 960,00	355 960,00	355 960,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	162 500,00	0,00	151 500,00	151 500,00	151 500,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		633 964,00	0,00	508 560,00	508 560,00	508 560,00
66	CHARGES FINANCIERES	378,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues			35 500,00	35 500,00	35 500,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		635 342,00	0,00	546 060,00	546 060,00	546 060,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	445 900,00		107 600,00	107 600,00	107 600,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	504 002,00		451 000,00	451 000,00	451 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		949 902,00		618 500,00	618 500,00	618 500,00
TOTAL		1 585 305,36	0,00	1 163 560,00	1 163 560,00	1 163 560,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 163 560,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2007 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
70	VENTES DE Pds FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	1 315 100,00	0,00	970 060,00	970 060,00	970 060,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
Total des recettes de gestion des services		1 441 600,00	0,00	1 096 560,00	1 096 560,00	1 096 560,00
76	PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	0,00	0,00	0,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 441 600,00	0,00	1 096 560,00	1 096 560,00	1 096 560,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	66 786,58		67 000,00	67 000,00	67 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		66 786,58		67 000,00	67 000,00	67 000,00
TOTAL		1 508 386,58	0,00	1 163 560,00	1 163 560,00	1 163 560,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 163 560,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	551 500,00
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. I - Modalités de vote. (2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce compte n'est pas en M40. (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IVA7).

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10. (11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

La section d'investissement est créditée de 618 500 €.

57180 Code INSEE	CCW Budget Primitif 2008	BP	2008
---------------------	-----------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRE 8	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2007 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES		0,00	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION		0,00	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 932 006,83	0,00	551 500,00	551 500,00	551 500,00
	Total des opérations d'équipement	1 957 006,83	0,00	0,00	0,00	0,00
15	SURVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 067 006,83	0,00	551 500,00	551 500,00	551 500,00
000	Dépenses imputées		0,00	0,00	0,00	0,00
11	REPORT A NOUVEAU (article créditeur ou débiteur)		0,00	0,00	0,00	0,00
32	AUTRES APPROVISIONNEMENTS		0,00	0,00	0,00	0,00
37	STOCKS DE MARCHANDISES		0,00	0,00	0,00	0,00
40	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
41	CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
42	PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
43	SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES		0,00	0,00	0,00	0,00
46	DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS		0,00	0,00	0,00	0,00
47	COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE		0,00	0,00	0,00	0,00
48	COMPTES DE REGULARISATION		0,00	0,00	0,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		0,00	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	6 231,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	COMPTE DE LIASON - AFFECTATION (BUDGET)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Part. ET CREANCES RATTACHÉES A DES Part.		0,00	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0,00	0,00	0,00	0,00
005	Dépenses imputées		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	6 231,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4911	Total des opé. pour le compte de tiers (R)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 193 218,83	0,00	551 500,00	551 500,00	551 500,00
040	Opérations d'ordre entre sections (S)	67 706,50		67 000,00	67 000,00	67 000,00
041	Opérations pérennisées (S)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	67 706,50		67 000,00	67 000,00	67 000,00
	TOTAL	2 170 103,41	0,00	618 500,00	618 500,00	618 500,00

DIFF. SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ (1)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	618 500,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2007 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
15	SURVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 697 006,83	0,00	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	175 933,43	0,00	0,00	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES		0,00	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION		0,00	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 872 940,26	0,00	0,00	0,00	0,00
000	Autofinancement complémentaire Investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
32	AUTRES APPROVISIONNEMENTS		0,00	0,00	0,00	0,00
37	STOCKS DE MARCHANDISES		0,00	0,00	0,00	0,00
40	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
41	CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
42	PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
43	SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES		0,00	0,00	0,00	0,00
46	DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS		0,00	0,00	0,00	0,00
47	COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE		0,00	0,00	0,00	0,00
48	COMPTES DE REGULARISATION		0,00	0,00	0,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		0,00	0,00	0,00	0,00
19	COMPTE DE LIASON - AFFECTATION (BUDGET)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Part. ET CREANCES RATTACHÉES A DES Part.		0,00	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
4911	Total des opé. pour le compte de tiers (R)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 872 940,26	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Movement de la section d'opération (S)	445 860,60		451 500,00	451 500,00	451 500,00
040	Opérations d'ordre entre sections (S)	504 500,60		0,00	0,00	0,00
041	Opérations pérennisées (S)			0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2007 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	949 961,20		451 500,00	451 500,00	451 500,00
	TOTAL	2 822 855,62	0,00	618 500,00	618 500,00	618 500,00

R 801 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ (1)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	618 500,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget vote en équilibre, des ressources propres correspondantes à l'investissement des recettes réelles d'opération sur les dépenses réelles d'opération. Il s'agit à savoir le remboursement de capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	551 500,00
--	------------

Après présentation des Budgets (principal et annexe), M. le Président met les documents au vote.

Le Budget principal est adopté par 19 voix pour. M. HOFFMANN vote contre et M. KRZYSANSKI s'abstient.

Le budget annexe de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

M. HOFFMANN s'interroge sur la diminution de la participation du budget principal au service assainissement. En 2007, 529 000 € avaient été votés, alors qu'en 2008 cette participation ne s'élève plus qu'à 128 000 €.

M. le Président lui indique que la hausse de 2007 était exceptionnelle. En effet, dans le but de ne pas augmenter de façon brutale le montant de la redevance d'assainissement en 2007, suite à l'intégration de réseaux en 2006, le conseil communautaire a décidé de porter exceptionnellement le montant de la participation du budget principal à 529 000 €. La somme de 128 000 € votée en 2008 permettra de ne pas augmenter le montant de la redevance cette année.

En réponse à M. KRZYSANSKI, M. le Président explique que la somme de 10 500 € inscrite au compte 6041 du budget principal permettra de payer les études nécessaires à l'équipement de la zone industrielle notamment l'aménagement des parcelles du Parc d'activités Sud

A la demande de M. KRZYSANSKI, M. le Président fait savoir qu'une somme de 6 100 € est prévue pour permettre au service économique de la CCW en partenariat avec d'autres organismes de vendre le projet d'eurozone aux entreprises au travers de salons et d'expositions.

M. KRZYSANSKI souhaite des précisions sur les projets futurs. Il demande quels types d'implantations devraient voir le jour dans le projet d'eurozone. Il estime qu'il faut traiter le projet de façon originale.

M. le Président l'informe que des études ont déjà été menées et que d'autres seront entreprises prochainement.

M. HOFFMANN ne retrouve pas dans le BP 2008 les crédits nécessaires à la réalisation d'une route de jonction vers la rue de Saint Denis. Il soulève une nouvelle fois le problème du trafic des camions qui engendrent une dégradation rapide de la route et de la voie ferrée. Il souhaite qu'une étude soit réalisée.

M. HOFFMANN ambitionne la réalisation d'une usine relais qui permettrait aux entreprises nouvelles de s'implanter sur le territoire communautaire afin de démarrer leur exploitation à moindres risques. Il demande également qu'une étude soit menée afin de permettre une meilleure rentabilité des créneaux d'utilisation du stade nautique. Enfin, il explique que si les taux n'ont quasiment pas évolués durant cette mandature, la pression fiscale du contribuable a augmenté de 6 à 8% du fait de l'augmentation des bases.

M. KRZYSANSKI demande pourquoi la participation de la commune de Porcelette à la déchèterie intercommunale n'a pas été immédiatement prévue au BP 2008.

M. le Président lui indique que l'autorisation d'adhésion de la commune de Porcelette à la déchèterie intercommunale fera l'objet d'une délibération prévue au point V - 1 de présent ordre du jour. L'inscription sera réalisée en cours d'année si le conseil communautaire autorise l'adhésion.

M. KRZYSANSKI défend à nouveau l'idée de lutte contre la fermeture des commerces locaux.

M. BOHL commente la page 22 du budget principal relative à la fixation des taux. Il fait observer que, malgré le maintien des taux de fiscalité, les contribuables paieront en moyenne 7.81% de plus de taxes du seul fait de l'augmentation des bases. Ainsi les seules bases de TP ont augmenté en un an de 11.14%, ce qui atteste du dynamisme de la zone d'activités.

M. le Président, dans une réponse globale à l'ensemble des interventions précédentes, précise que la création d'un bâtiment relais est envisagée. Il s'agit d'un projet d'implantation sur la future eurozone. Afin d'augmenter l'attractivité du stade nautique il conviendra d'étudier les tarifs proposés et les adapter éventuellement aux nouveaux besoins. Il rappelle néanmoins que les horaires du stade nautique varient tous les ans pour s'adapter aux besoins changeants (écoles, associations,...).

M. HOFFMANN ajoute qu'il serait intéressant d'augmenter la surface des espaces verts en puisant à l'arrière vers la Bisten afin d'augmenter l'affluence du stade nautique, certaines personnes ne venant que prendre un « bain de soleil ».

2°) Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Rapporteur : M. le Président

Depuis 2005, le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt doit fixer le taux de cette taxe.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de maintenir en 2008 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 7,34 % comme en 2007.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

3°) Dotation de compensation 2008

Rapporteur : M. le Président

L'article 86 V de la loi du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale institue une attribution de compensation à chaque membre d'un EPCI ayant opté pour la taxe professionnelle unique.

La Communauté de Communes du Warndt doit communiquer avant le 15 février 2008 le montant prévisionnel de l'attribution de compensation à chaque commune membre. Cette attribution est égale au produit de la TP et certaines compensations de l'Etat perçues l'année précédent l'institution TPU, elle est diminuée du montant net des charges transférées.

Le transfert de charges opéré par chaque commune membre étant supérieur ou égal au transfert de recettes, il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de ne pas verser de dotation de compensation en 2008 et de confier à M. le Président de la Communauté de

Communes du Warndt le soin de notifier cette décision aux 5 communes membres.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

4°) Fixation du montant de la participation 2008 du Budget Général au service assainissement pour l'assainissement pluvial

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de fixer en 2008 le montant de la participation à l'assainissement pluvial du Budget Général au Budget d'Assainissement à 128 854.04 €. La Communauté de Communes du Warndt versera au SMIASB la participation des communes de Bisten-en-Lorraine, Guerting, Ham-sous-Varsberg et Varsberg en raison de 7,62 € TTC par habitant soit au total 36 553.14 € TTC.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

5°) Fixation du tarif de la redevance d'assainissement

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de maintenir pour l'exercice 2008 la redevance assainissement à 0,90 € HT le m³ pour les habitations raccordées au réseau d'assainissement de Creutzwald, la redevance due par les habitants de Bisten-en-Lorraine, Guerting, Ham-sous-Varsberg et Varsberg étant fixée par le SMIASB.

La redevance due par les usagers de Ham-sous-Varsberg dont les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement de Creutzwald est versée par le syndicat Intercommunal des Eaux de Ham-sous-Varsberg de la Communauté de Communes du Warndt. Cette redevance est maintenue à 0,78 € HT le m³ en 2008, ce tarif est révisé dans les mêmes conditions que celui appliqué aux habitants de Creutzwald.

DECISION DU CONSEIL :

M. KRZYSANSKI demande si une éventuelle fusion du SMIASB et de la CCW est envisagée.

M. le Président confie la réponse à M. BOHL, président du SMIASB. M. BOHL indique qu'une fusion est envisageable. Il se pose cependant le problème de l'adhésion des communes de Porcellette et de Diesen qui ne font partie d'aucune des deux entités précitées.

M. KRZYSANSKI espère que suite à l'adhésion de la commune de Porcellette à la déchèterie intercommunale, la même commune confiera la gestion de l'assainissement à la CCW.

6°) Marché de fournitures de produits d'entretien pour les bâtiments de la Communauté de Communes du Warndt

Rapporteur : M. le Président

Un marché de fournitures de produits d'entretien pour les bâtiments de la Communauté de Communes du Warndt a été conclu du 01 janvier 2006 au 31 décembre 2008 avec les fournisseurs suivants :

- RHP de Varsberg
- VERT NET de Metz
- APURA de Sausheim

Suite à l'augmentation du prix des matières premières les fournisseurs Vert Net et RHP annoncent une hausse des prix du marché de 4% au 1^{er} janvier 2008.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

7°) Imputation budgétaire et comptable de biens meubles de faible valeur en section d'investissement

Rapporteur : M. le Président

L'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998 modifiant les articles L.2122-21, L.3221-2, L.4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'arrêté NOR/INT/BO 100692 du 26.10.2001 et la circulaire NOR/NT/BO 0200059 C du 26.2.2002 font référence aux critères d'imputations des dépenses en section d'investissement, ces critères peuvent se résumer comme suit :

1 - biens figurant sur la nomenclature, fixée par arrêté, des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelque soit leur montant

2 - biens meubles ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant pas être assimilés par analogie à un bien y figurant, dès lors que leur montant unitaire est supérieur à 500,00 € TTC.

3 - biens meubles répondant aux conditions de l'alinéa précédent, mais dont le montant unitaire est inférieur à 500,00 € TTC, s'ils figurent sur une liste élaborée par la Collectivité et faisant l'objet d'une délibération cadre annuelle, complétée, le cas échéant, en cours d'année, par une délibération expresse.

Il est par conséquent proposé au Conseil de Communauté de payer en section d'investissement la facture désignée ci-dessous :

<u>Fournisseurs</u>	<u>N° et date de la facture</u>	<u>Montant TTC</u>
BAYARD	F.AN012008/19497833/9816870	618.20 €

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

8°) Subventions d'équipement aux communes membres de la CCW

Rapporteur : M. le Président

L'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les Communautés de Communes à verser des subventions aux communes membres après accords concordants du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux intéressés.

Le CM de Guerting lors de sa séance du 31/01/08 a sollicité l'aide de la CCW pour réaliser l'extension de la cuisine de la salle polyvalente dont le montant total 98 649 € TTC, soit 82 482.44 € HT.

Il est proposé au Conseil de la C.C.W. d'accorder une subvention d'équipement de 41 241.22 € représentant 50% du montant HT du projet. La commune de Guerting autofinancera la partie restante.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

II - MARCHES - TRAVAUX

1°) Attribution d'une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé - communication

Rapporteur : Monsieur le Président,

Conformément à la loi du 31 décembre 1993 et au décret du 26 décembre 1994, il appartient au maître d'ouvrage de désigner un organisme compétent chargé d'une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé dès lors que deux entreprises sont amenées à travailler sur un même chantier.

Les services techniques ont lancé une consultation auprès de différents organismes dans le cadre du marché de rénovation des V.R.D. de la rue de Longeville à CREUTZWALD - 3^{ème} Tranche, opération entrant dans le champ d'application de la loi.

Le bureau A.C.S. de SAINT-AVOLD a présenté l'offre la mieux-disante aux conditions suivantes :

Coût prévisionnel des travaux :	700 000,00 € T.T.C.
Coût de la mission :	2 451,80 € T.T.C.

correspondant à 0,35 % du coût global de l'opération.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir du 8 février 2007, Monsieur le Président a signé le contrat à mettre en place.

Acte de cette communication est donné au Président.

III - STADE NAUTIQUE

1°) Attribution d'une indemnité au régisseur de recettes

Rapporteur : M. le Président

L'arrêté ministériel du 28 mai 1999 permet d'attribuer aux régisseurs de recettes une indemnité de responsabilité destinée à couvrir leurs frais d'assurance et de cautionnement.

Lors de la séance du 19 février 2007, le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt a accordé à M. Serge WOLF une indemnité annuelle de 320,15 € correspondant à la tranche de recettes mensuelles comprises entre 18 294,03 € et 38 112,25 € et à un cautionnement de 3 811,23 €.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de reconduire cette indemnité.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

IV - PERSONNEL

1) Création - suppression de poste

Rapporteur : M. le Président

Pour permettre le bon fonctionnement des services, il y a lieu de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2008, le tableau des emplois communaux comme suit :

- 1) Création de :
 - 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 2) Suppression de :
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

V - ORDURES MENAGERES

2) Convention d'utilisation de la déchèterie intercommunale par la commune de Porcelette.

Rapporteur : M. le Président

Lors de la séance du 05/11/2007, M. le Président avait fait part aux membres du conseil communautaire du souhait de la commune de Porcelette d'accéder à la déchèterie intercommunale.

Par délibération du 31/01/2008, le Syndicat Intercommunal de Voirie et de Collecte des Ordures Ménagères (SIVCOM) de Hombourg-Haut saisi par la commune de Porcelette a autorisé cette adhésion.

Concrètement, le SIVCOM se substituera à la commune de Porcelette pour le paiement de la participation aux frais d'exploitation du site.

Il est demandé au conseil communautaire

- d'autoriser l'adhésion de la commune de Porcelette à la déchèterie intercommunale située à Creutzwald à compter du 1^{er} avril 2008 et
- d'autoriser M. le Président à signer la convention relative à la fréquentation de la déchetterie par la commune de Porcelette.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

En réponse à M. KRZYSANSKI qui demande le montant de la participation de la commune de Porcelette pour l'utilisation des infrastructures intercommunales, M. le Président précise que le calcul est effectué d'après la population de la commune, ce qui représenterait pour Porcelette une dépense de 30 000 € environ.

VI - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOIS

1°) Cotisation 2008 à la Communauté Numérique Interactive de l'Est (CNIE)

Rapporteur : M. le Président

La Communauté Numérique Interactive de l'est nous a fait parvenir pour 2008 le montant de la cotisation calculée sur la base de 0.08 € par habitant soit une somme de

19 411 X 0.08 € = 1 552.88 €

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de donner son accord pour le paiement de cette cotisation.

DECISION DU CONSEIL : ADOPTE

VII - DIVERS ET COMMUNICATION

Après avoir présenté M. D'HOTMAN de VILLIERS, nouveau collaborateur de cabinet de M. le Maire de Creutzwald, M. le Président fait part du courrier de remerciements adressé par M. de GUILLI de Moselle Est Initiative à la CCW pour sa subvention 2007 de 1 900 € qui a permis de soutenir 52 projets de création ou de reprises d'entreprises pour un montant total de 274 000 €.

M. le Président explique à l'assemblée les nouvelles dispositions du ministère de l'éducation nationale relatives aux BEP. Une refondation complète de l'enseignement technique est en cours. La plupart des BEP sont remplacés par des bac pro en trois ans. C'est le cas au lycée Romain Roland de Creutzwald qui verra aux rentrées 2008-2009 la première année de BEP se transformer en seconde professionnelle, ce qui a pour conséquences la disparition du BEP comptabilité et l'ouverture d'un bac pro logistique. Au lycée Georges-Bastide, la filière plasturgie passe aussi à trois années d'étude. M. le Président estime qu'il est primordial de garder ces sections à Creutzwald, voire d'en ouvrir des nouvelles.

Il précise, suite à la demande de M. HOFFMANN, que désormais le BEP n'est plus un diplôme d'insertion professionnelle contrairement au CAP qui l'est resté. La qualification des jeunes augmente régulièrement malgré les changements de cap imposés par le ministère.

M. le Président a réagi vivement à l'article paru dans le nouvel observateur de la semaine passée qui caricature la ville de Creutzwald comme une commune « qui à l'air d'agoniser » avec « des allures de stations de ski après le dégel, mélange composite de terrains vagues, de maisons grises en ciment mouillé et de magasins fermés ». Tout le travail pour

rendre cette ville plus agréable, avec de belles zones d'activités remplies ne doit pas être bafoué par les propos d'une seule personne dans une seule revue.

M. GAMBS propose de répondre à cet article.

Enfin, avant de clore cette dernière séance de la mandature, en rappelant les 10 ans d'existence de la CCW, M. le Président remercie très chaleureusement les vice-présidents qui ont décidé de ne plus se représenter cette année.

Tout d'abord ses paroles vont à M. BOHL qui l'a initié à la gestion communale. Grâce aux bons conseils et à aux appuis sans faille de M. BOHL, M. le Président est désormais à la tête de l'exécutif intercommunal suite à la décision du Conseil du 8 février 2007.

M. le Président assure M. BOHL de sa reconnaissance pour les réalisations effectuées durant ces décennies de combats politique. M. BOHL a su construire un avenir pour Creutzwald et la CCW en créant la route de contournement de Creutzwald vers l'Allemagne qui desservira la future eurozone.

M. le Président remercie également M. BOUTTER pour ses engagements depuis la création de la CCW, M. ZANN toujours discret mais acteur fidèle de l'évolution de la CCW.

M. le Président porte une attention spéciale à tous les membres de la CCW qui ne seront plus présents après les élections. Il pense en particulier à M. KRZYSANSKI qui a toujours animé le débat.

Enfin, M. le Président remercie l'ensemble des conseillers pour leur présence, leur aide au bon développement de la CCW.

M. BOHL, honoré des propos de M. le Président le remercie à son tour. M. BOHL est confiant dans l'avenir de la CCW. L'esprit qu'il avait souhaité insuffler est désormais installé et il demeurera. Néanmoins il rappelle que la CCW ne peut pas rester isolée dans le paysage économique-politique actuel. La page minière est définitivement tournée, il faut se prendre en charge.

M. BOHL remercie aussi les élus, les fonctionnaires et les représentants de la presse qui, ensemble, ont fait vivre et connaître la CCW.

M. BOHL insiste sur la chance dont dispose Creutzwald et la CCW. Creutzwald étant frontalier avec l'Allemagne et, suite à la construction de la nouvelle voie, à 45 minutes du Luxembourg, il existe un très fort potentiel de développement tant économique que culturel. Désormais l'apprentissage d'une, voire de deux, langues étrangères est indispensable pour que les jeunes puissent trouver un emploi. La CCW doit construire, en relation avec le Département, la Région, les partenaires économiques et financiers une zone d'attractivité forte du territoire.

Enfin, M. BOHL souhaite un « très joyeux anniversaire » à la CCW qui fête cette année ses 10 ans d'existence.

M. le Président ajoute que l'anniversaire n'a pas encore été fêté. Il convie d'ores et déjà M. BOHL aux futures festivités.

M. le Président décerne une mention spéciale à M. BATON doyen d'âge de cette assemblée. Il le remercie chaleureusement.

M. KRZYSANSKI, en conclusion, précise qu'il s'intéressera toujours au développement de Creutzwald bien qu'il ne se représente plus aux prochaines élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18h45.